

COMMUNE DE CRONAT  
AU CONSEIL MUNICIPAL

*Compte-rendu de la réunion du vendredi 8 mars 2024*

11 conseillers présents. Absents : M. NEANT (Pouvoir à Mme LAMBERT), Mme SALAÛN (Pouvoir à Mme BOURGOGNE), Mme GIBBE-REVENEAU excusée et M. HARNY.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire soumet au Conseil le Compte Administratif 2023, donne la parole à Mme BOURGOGNE, doyenne de l'assemblée et se retire. Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif tel qu'il est présenté aux sommes suivantes :

Budget de la Commune :

\* Section de fonctionnement – Recettes : 710 926,28 € - Dépenses : 564 484,98 € - Excédent : 146 441,30 €.

\* Section d'investissement – Recettes : 353 113,75 € - Dépenses : 407 956,70 € - Déficit : 54 842,95 €. D'où un excédent global de 91 598,35 €.

\* En Restes à Réaliser – Recettes : 0 € - Dépenses : 16 142 € - Déficit : 16 142 €. D'où un excédent fictif de 75 456,35 €.

Budget Commerces :

\* Section de fonctionnement – Recettes : 40 329,90 € - Dépenses : 26 555,43 € - Excédent : 13 774,47 €.

\* Section d'investissement – Recettes : 27 188,24 € - Dépenses : 27 660,78 € - Déficit : 472,54 €. D'où un Excédent global de 13 301,93 €.

Service Assainissement :

\* Section d'exploitation – Recettes : 63 595,11 € - Dépenses : 31 430,87 € - Excédent : 32 164,24 €.

\* Section d'investissement – Recettes : 33 173,12 € - Dépenses : 7 543,38 € - Excédent : 25 629,74 €. D'où un excédent global de 57 793,98 €.

Ce qui donne tous les budgets confondus, un excédent de clôture de 162 694,26 € et avec les restes à réaliser un déficit de 146 552,26 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du SGC Charolais-Brionnais (Service Gestion Comptable) qui présente des comptes identiques en tous ses articles au Compte Administratif 2023.

\* Affectation des résultats :

\* Affectation du résultat budget Commune à reporter sur le budget 2024 :

- Dépense d'investissement au 001 : 54 842,95 €
- Recette de fonctionnement au 002 : 75 456,35 €
- Recette d'investissement au 1068 : 70 984,95 €

\* Affectation du résultat budget Commerces à reporter sur le budget 2024 :

- Dépense d'investissement au 001 : 472,54 €
- Recette de fonctionnement au 002 : 13 301,93 €
- Recette d'investissement au 1068 : 472,54 €

\* Affectation du résultat budget Assainissement à reporter sur le budget 2024 :

- Recette d'investissement au 001 : 25 629,74 €
- Recette de fonctionnement au 002 : 32 164,24 €

\* Subventions 2024 :

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € au collège de Luzy car un enfant de la Commune y est scolarisé et une subvention de 150 € au club de Rugby de Bourbon Lancy car plusieurs enfants de la Commune sont adhérents.

\* Personnel communal :

Le Maire informe le Conseil que M. Jacques Chiret a été recruté en tant que cantonnier pour une période de 4 mois dans un premier temps. Un CACES va être programmé afin que M. Chiret puisse conduire le tracteur.

\* Centre de Gestion 71 :

Le Conseil accepte à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion 71 pour faire un appel d'offres pour la couverture prévoyance et santé qui va devenir obligatoire.

\* Questions diverses :

- Autorisation de mandatement en investissement avant budget :

Le Conseil autorise le Maire à l'unanimité à mandater à la section investissement avant le vote du BP 2024, les factures de l'entreprise Morais d'un montant de 2 920,34 € pour le restaurant scolaire.

- Le Conseil soutient le permis de construire de M. Zenteno si celui-ci est rejeté par la Direction Départementale des Territoires.

- Une société filiale de la Poste a proposé un classement des voies communales pour un montant de 4 200 € H.T. Le Conseil envisage cette possibilité

La séance est levée à 23 h 25. La prochaine séance, en session ordinaire, est fixée au 5 avril 2024.